



Section de la Nièvre

Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@wanadoo.fr

CIRCULAIRE N°9

SOMMAIRE

§ LUNDI DE PENTECÔTE
§ ELECTIONS INTERNES

§ Annexes : Liste et motion d'orientation Unité et action et
Hors Tendance (pour le bureau départemental)

LUNDI DE PENTECÔTE

Le gouvernement a décidé de nous faire travailler le lundi de Pentecôte pour abonder la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie:

- La loi augmente le temps annuel travaillé d'une journée (7h).
- La loi ne vise que les salariés.
- La loi impose aux employeurs publics et privés de donner 0,3% de la masse salariale annuelle à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

En effet, travailler une journée de plus procure à l'entreprise des recettes supplémentaires (de l'ordre de 0,3% de la masse salariale) du fait des productions supplémentaires qui seront ensuite mises sur le marché.

Il est évident que, dans de nombreux services publics, comme celui de l'Education, il n'y a pas de recettes supplémentaires dans les caisses de l'employeur.

Au contraire, toute journée ouvrée coûte aux budgets des écoles ou des établissements (eau, électricité, fournitures, etc, sans oublier, pour cette seule journée du 16, toutes les lettres que la Vie scolaire devra envoyer aux familles des élèves absents...) et des collectivités (transports scolaires).

Le gouvernement, si prompt à ménager les dépenses publiques, trouverait bien mieux son compte à reverser directement les 0,3% à la CNSA, sans ouvrir pour autant les établissements !

Dans la Nièvre :

- Les stages sont maintenus pour ceux qui ont été autorisés à y venir et pour ceux qui choisiront de faire grève. Ce stage porte sur la LOLF et la réforme de l'état.
- Pour les autres, le SNES 58 propose que dans chaque établissement ai lieu une heure d'information syndicale en première heure le matin du 16 mai, pour décider d'actions éventuelles (y compris la grève (un préavis a été déposé par la FSU nationale). Pour ceux qui serait en grève ce jour, contrairement à certains bruits, un seul trentième sera retiré et il n'y a aucun risque d'application de l'arrêt Omont puisque le préavis de grève porte sur un seul jour bien précis.

L'intersyndicale nivernaise (FO, UNSA, FSU, CGT) appelle les salariés du privé et du public à un

rassemblement le 16 mai à 16h00 devant la Préfecture à Nevers.

ÉLECTIONS DU 9 MAI AU 27 MAI

Dans la période du 9 mai au 27 mai, chaque syndiqué(e) est appelé(e) à voter pour renouveler les équipes départementales, académiques et nationales du syndicat pour les deux années à venir.

Si cela n'est déjà fait, il vous faut organiser le vote le plus rapidement possible. Il devra impérativement être clos le 27 mai.

Elections :

- ☞ DU BUREAU DE S2 NIEVRE (voir annexe)
- ☞ DE LA C.A. ACADEMIQUE (SNES-DIJON n° 51 de mai 2005)
- ☞ DE LA C.A. NATIONALE ET DES SECRETAIRES DE CATEGORIES (U.S.681 du 25 mars)

-I- ELECTIONS DU BUREAU DU S2: Une seule liste est présente (Voir en annexe avec la motion d'orientation).

-II- MODALITES DU VOTE: Suivre **scrupuleusement** les instructions de la circulaire académique n° 4 du mercredi 11 mai ou du SNES-DIJON n°51.

Date limite de syndicalisation: cotisation adressée à la trésorerie du S3 le **27 mai au plus tard** par le trésorier du S1.

-III- EN RESUME:

1°) VOTE: a) Reproduire le bulletin de vote (circulaire académique n° 4 ou SNES-DIJON n° 51).

Les **quatre votes** sont à émettre sur ce bulletin.

Pour la Nièvre : **entourer l'unique liste en cas de vote favorable.**

(ATTENTION: utiliser **seulement** la colonne NIEVRE)

b) Utiliser l'unique feuille d'émargement de la circulaire académique N°4 du 11 mai (ou à télécharger sur le site http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id_article=957)

2°) DÉPOUILLEMENT: le 27 MAI au plus tard

Penser à regrouper les enveloppes extérieures par catégorie afin de vérifier le nombre de votants dans chaque catégorie (**important pour le vote des secrétaires de catégorie**)

Utiliser l'unique feuille de procès-verbal de dépouillement de tous les votes de la circulaire académique n° 4 du 11 mai (ou à télécharger sur le site http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id_article=957).

3°) ENVOI: a) Envoyer à SNES S3 45, Rue PARMENTIER, 21000 DIJON:

-la liste d'émargement unique

-un exemplaire de la feuille de procès-verbal de tous les votes (départemental, académique et nationaux) signé par au moins deux membres syndiqués de la commission de dépouillement.

b) Envoyer à SNES S4 1, rue de COURTY, 75341 PARIS CEDEX 07:

-un double de la feuille de procès-verbal

IMPORTANT: - poster le **27 mai au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**

- garder des **photocopies** de **toutes** les feuilles

4°) ISOLÉS et RETRAITÉS:

Les syndiqués se trouvant dans des établissements où n'existe pas de section syndicale et les retraités votent comme isolés.

Suivre **scrupuleusement** les instructions du paragraphe 4 ISOLÉS et RETRAITÉS de la circulaire académique n° 4 du 11 mai ou du SNES-DIJON n° 51.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental

Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET,
Anne LAPLANCHE, Michel ROUGIER

SITES WEB :

FSU58 : <http://sd58.fsu.fr/>

SNES Académie de Dijon : <http://www.dijon.snes.edu>

SNES58 : <http://www.dijon.snes.edu/Nievre.html>